

Département du Var

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

-----

Canton de ST CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2021-04

Nombre de Membres 13

Séance du 28 janvier 2021

En exercice : 13  
Présents : 13  
Exprimés : 13  
dont - - représentés

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER  
Réuni à l'Espace Provence – 14, Boulevard Jean Jaurès, sur la convocation  
et sous la présidence de Monsieur le Président

**OBJET :**

**DECISION BUDGETAIRE  
MODIFICATIVE N°1 – 2021**

**Etaient présents** : MM BARTHÉLEMY – BAIXE

MMES ALIMY – COURTIER - de PISSY – DUVAL- GUIROU – MANOUKIAN –  
NEVIERE - ORSINI – SAMAT – SCARSO – TROGNO

**AFFECTATION RECETTES  
SUPPLEMENTAIRES**

**Assistent** : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.

Mme CONI – Directrice de la résidence autonomie

Vu le budget prévisionnel 2021,

Vu le vote du Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2020,

Vu le rapport de tarification du Conseil Départemental du Var,

Vu la décision d'accepter les modifications tarifaires proposées en date du 28 janvier 2021

Monsieur Le Président propose, afin d'atteindre un équilibre budgétaire pour le Budget 2021 de la Résidence La Falquette, d'affecter la somme de 21 106,32 € de recettes supplémentaires au Groupe 1 en exploitation, de la manière suivante :

- Compte 60628 (autres fournitures stockées) : 10 553,00 €
- Compte 61118 (autres prestations à caractère médical) : 10 553,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
ADOpte l'affectation budgétaire proposée.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme,

**Le Président**

Signature électronique

**Philippe BARTHÉLEMY**